



BROCHURE DÉPARTEMENT CHINE

SÉJOURS D'ÉTUDES

CHINE, TAIWAN, ERASMUS+

POUR L'ANNÉE 2024-2025

SÉJOURS D'ÉTUDES (CHINE, TAIWAN) POUR L'ANNÉE 2024-2025

Responsables des relations internationales (RRI) du département Études chinoises :

LI Jinjia (jinjia.li@inalco.fr) et **David Serfass** (david.serfass@inalco.fr).

Les étudiants de l'Inalco souhaitant partir en séjour d'études (été, semestre ou une année universitaire) en Chine ou à Taiwan **doivent** s'inscrire à la campagne annuelle de mobilité. Cette brochure vous présente toutes les possibilités proposées avec les modalités détaillées.

Merci de lire attentivement tout le document. Les responsables sont là pour répondre aux questions complémentaires dont les réponses ne figurent pas dans cette brochure.

**Une réunion sera organisée pour vous présenter les mobilités vers
la Chine et Taiwan.**

Le jeudi 19 octobre 2023 de 17h30 à 19h30

Amphi 3

TABLE DES MATIERES

1. Mobilités dont les candidatures sont suivies par le département Études chinoises	4
1.1. Séjour d'un ou deux semestres dans une université chinoise avec une bourse du gouvernement de la RPC (bourses CSC)	4
1.2. Séjour avec une bourse du ministère de l'Éducation de Taïwan (bourses BLC).....	5
1.3. Séjour d'un ou deux semestres dans une université chinoise ou taïwanaise dans le cadre de nos conventions :	5
1.4. Mobilité en Europe dans le cadre du programme Erasmus+ (campagne spécifique).....	5
1.5. Comment candidater pour les différents types de séjours ?.....	6
1.6 Après votre candidature	7
2. Bourses de mobilité internationale de l'Inalco	8
3. Séjours ou aides dont les candidatures sont indépendantes du département d'études chinoises	8
3.1. Aide au voyage	8
3.3. Bourse ou stage aidé par le ministère de l'Éducation de Taiwan	8
4. Liste des universités conventionnées	9
5. Autres informations	10
5.1. Sites Internet utiles.....	10
6. Validation d'acquis et équivalences	11
6.1. Rapport de séjour	11
6.2. Validation d'acquis et équivalences dans le cadre d'un séjour d'étude en Chine ou à Taiwan.....	11
5.3. Mobilité pour les étudiants en filière et en parcours thématiques	14
5.4. Le dispositif de césure	14

1. Mobilités dont les candidatures sont suivies par le département Études chinoises

Public concerné :

- Mobilité en Chine et à Taïwan : étudiants inscrits en L2, L3 et Master l'année de la mobilité (dans certains cas, il est possible de partir en mobilité sans être inscrit à l'Inalco, à condition d'être inscrit au moment de la demande de mobilité). Compte tenu de la tension sur les places disponibles, la priorité sera donnée aux étudiants des niveaux les plus avancés.
- Mobilité Erasmus+ : étudiants inscrits en L1, L2, L3 et Master l'année de la mobilité.

Choix possibles :

Type de mobilité	Financement	Enseignement	Transport	Autres remarques
Chine : Bourses complètes CSC 1 ou 2 semestres	Allocation mensuelle (environ 2500-2700 RMB par mois) + Exonération des frais de scolarité	Cours dans un centre de langue chinoise rattaché à une université*	Transport à votre charge	30 semestres accordés à l'Inalco (sauf ressortissants chinois et personnes âgées de plus de 45 ans)
Taiwan : Bourses de langue chinoise (BLC) de 6 mois ou 9 mois, ou bien de 2 mois en session d'été	Allocation mensuelle de 25 000 NTD + frais de scolarité à votre charge (montant différent selon les centres de langue)	Cours dans un centre de langue chinoise rattaché à une université*	Transport à votre charge	48 mensualités accordées à l'Inalco (<u>ressortissants français</u> uniquement)
Chine : Conventions 1 ou 2 semestres	Exonération des frais de scolarité	Cours dans un centre de langue chinoise rattaché à une université*	Transport et séjour à votre charge	9 universités conventionnées
Taiwan : Conventions 1 ou 2 semestres	Exonération des frais de scolarité	Cours dans un centre de langue chinoise rattaché à une université*	Transport et séjour à votre charge	5 universités conventionnées

* Dans certains cas, les étudiants estimant avoir le niveau de langue requis peuvent demander à l'université dans laquelle ils effectuent leur mobilité s'ils peuvent suivre des cours avec les étudiants du pays d'accueil, en plus de leurs cours de chinois dans un centre de langue destiné aux étudiants étrangers.

1.1. Séjour d'un ou deux semestres dans une université chinoise avec une bourse du gouvernement de la RPC (bourses CSC)

Le gouvernement chinois propose aux étudiants de l'Inalco des « **bourses complètes** » à travers le CSC (*China Scholarship Council*). Ces bourses offrent une **exonération des frais de scolarité** et une **petite allocation** pouvant servir aux frais de logement et de séjour. Ce type de bourses offre la possibilité de partir dans un grand nombre d'universités chinoises ne se limitant pas aux universités conventionnées avec l'Inalco.

Cliquez sur les liens hypertexte pour télécharger [une synthèse des informations importantes](#) [mettre à jour] et le [formulaire médical](#) à remplir pour les inscriptions finales (après la présélection de l'Inalco).

Attention : il vous appartient de prendre RDV dès que possible chez votre médecin traitant pour obtenir une ordonnance afin de réaliser les tests en laboratoire exigés.

Des informations sont également disponibles sur [le site du CSC](#), sur les sites des universités chinoises et sur campuschina.org.

1.2. Séjour avec une bourse du ministère de l'Éducation de Taïwan (bourses BLC)

Cette bourse consiste en une **allocation mensuelle de 25 000 NTD** pour des **formations linguistiques** dans un centre de langue chinoise agréé de Taiwan d'une durée de **6 ou 9 mois** entre le 01/09/2024 et le 31/08/2025, ou pour la **session d'été 2024** (soit 2 mois : juin-juillet ou juillet-août).

NB : La bourse de 9 mois est accessible exclusivement aux candidats ayant passé le TOCFL (Test of Chinese as a Foreign Language) avant leur départ (sans que le résultat du test n'influe sur l'obtention de la bourse).

48 mensualités sont réservées aux étudiants de l'Inalco et réparties selon les demandes.

Le descriptif complet de l'offre est disponible sur le [site du BRTF](#) et celui des centres de langue chinoise agréés sur le site du [ministère de l'Éducation de Taiwan](#).

Voir aussi :

[Plaquette de présentation \(BLC et autres types de mobilités\).](#)

[Présentation détaillée](#)

1.3. Séjour d'un ou deux semestres dans une université chinoise ou taïwanaise dans le cadre de nos conventions :

Les conventions sont des **accords d'échange** signés entre universités partenaires. En général ces accords prévoient **l'exonération des frais de scolarité** dans l'université d'accueil en Chine et à Taiwan. Les étudiants doivent prendre à leur charge les frais de transport et de séjour. Le détail des frais de logement et des offres de cours est généralement disponible sur le site internet des universités (liste point 4).

L'intérêt de cette formule est que l'étudiant est sûr de son choix d'université partenaire et qu'il peut bénéficier de certains avantages locaux par rapport aux boursiers gouvernementaux. En outre, ces accords ne sont pas (sauf exceptions) soumis à des limites d'âge ou autres restrictions des bourses gouvernementales.

1.4. Mobilité en Europe dans le cadre du programme Erasmus+ (campagne spécifique)

En parallèle, l'Inalco offre à ses étudiants l'opportunité d'effectuer une mobilité d'un ou deux semestres au sein d'une université européenne pour y étudier le chinois et des cours de civilisation. Nous recommandons particulièrement à nos étudiants de profiter de cette opportunité, très valorisante au moment de la candidature à un master (au sein ou en dehors de l'Inalco), de la préparation d'un concours

administratif ou de la recherche d'un emploi.

Les destinations accessibles sont disponibles sur [le site de l'Inalco](#).

- Étudiants concernés : de la L1 au doctorat inclus. Les étudiants de L0 sont autorisés à candidater à condition qu'ils valident leur année et soient inscrits en L1 au moment de leur départ.
- Exonération des frais d'inscription dans l'université d'accueil.
- Dès lors que votre contrat d'études est signé par votre département (et votre filière le cas échéant), les crédits acquis pendant votre séjour sont transférés à l'Inalco.
- Les étudiants bénéficiant d'une mobilité Erasmus+ sont tous, au même titre, éligibles à la bourse Erasmus+, et ce pour toute la durée de leur séjour (montants allant de 400 à 900 € par mois, selon les destinations et votre statut de boursier). Les étudiants boursiers du CROUS conservent naturellement leur bourse pendant leur mobilité Erasmus+.

Renseignements auprès du pôle Erasmus+ (erasmus@inalco.fr).

1.5. Comment candidater pour les différents types de séjours ?

➤ **Séjours d'études en Chine à Taiwan**

Documents à fournir pour que votre dossier soit complet :

Formulaire à remplir en ligne disponible [sur le site de l'Inalco](#).

Les documents suivants vous seront demandés lors de votre candidature en ligne :

- Deux lettres de motivation : l'une en français et l'autre en chinois
- Certificat de scolarité 2023/2024
- Photocopie de votre passeport (ou du récépissé de votre demande de passeport)
- Relevés de notes complets (y compris moyennes générales) depuis le début de vos études universitaires (notes de l'Inalco depuis la L1 ou la L0 le cas échéant et/ou d'autres établissements). Les élèves qui n'ont pas encore de relevé de notes devront soumettre leurs notes de contrôle continu signées par leurs enseignants. Les notes des partiels de janvier seront prises en compte au moment de la sélection fin janvier 2023.
- Deux lettres de recommandation d'enseignants du département d'études chinoises (en français ou en chinois pour une mobilité à Taiwan ; en anglais ou en chinois pour une mobilité en Chine) **Attention** : les enseignants responsables des relations internationales (Li Jinjia et David Serfass) n'ont pas le droit de rédiger des lettres de recommandation.

Attention : Les démarches à entreprendre devront s'effectuer dans un laps de temps très court. Vous devez impérativement être en possession d'un **passport valide jusqu'à la fin du séjour envisagé au moment où vous candidatez**, ou avoir entamé les démarches administratives afférentes. Dans le cas contraire, votre sélection pourrait être annulée. Dans le cas où les démarches pour renouveler votre passeport seraient ralenties par des retards administratifs, il est possible d'utiliser dans le dossier un bordereau attestant que la procédure est en cours.

- Soumettez votre dossier en ligne dûment rempli et accompagné de toutes les pièces justificatives demandées au plus tard **le dimanche 26 novembre 2023**.

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ AU-DELÀ DE CETTE DATE
LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITÉS
LA QUALITÉ ET LE SOIN APPORTÉS À VOTRE DOSSIER ET LE RESPECT DES
CONSIGNES FONT PARTIE DES CRITÈRES DE SÉLECTION

➤ **Séjours d'études dans le cadre du programme Erasmus+**

- Campagne de candidature pour les mobilités 2024/2025 ouverte jusqu'au 26 novembre 2023. Si vous êtes intéressés par une mobilité Erasmus+, merci de déposer votre dossier de candidature **en ligne parallèlement** à celui pour la campagne pour les mobilités en Chine ou à Taïwan.
- Le dépôt d'une candidature pour une mobilité Erasmus+ **n'affecte aucunement** votre candidature pour une mobilité en Chine ou à Taiwan.

1.6 Après votre candidature

Les enseignants responsables des Relations internationales du département d'Études chinoises vont sélectionner et classer les candidatures. Le responsable des mobilités sortantes à la Direction des Relations internationales vous tiendra informé de la suite donnée à votre candidature. En cas de réponse positive, les directives nécessaires à la poursuite de vos démarches vous seront transmises.

Les réponses seront données dans l'ordre suivant :

CSC : Les étudiants sélectionnés à une CSC seront les premiers notifiés (en janvier 2024) car les dossiers de candidature finaux seront à déposer **dès janvier-février 2024 (la date précise n'a pas encore été communiquée)**.

BLC : Autour de **fin janvier-début février 2024** car les dossiers de candidature seront à déposer **au plus tard le 15 mars 2024**. Tous les détails concernant la constitution de ces dossiers seront rappelés dans le mail de notification. **Rappel** : Un **passport valide** est indispensable au moment de constituer ces dossiers. Dans le cas contraire l'étudiant perdra le bénéfice de sa BLC ou de sa CSC.

NB : les candidats dont le dossier n'aurait pas été retenu **pour une BLC** prise sur le quota de l'Inalco sont encouragés à **retenter leur chance en tant que candidats indépendants** lors de la campagne du Service de l'éducation de Taiwan (BRTF) **entre le 1^{er} février et le 30 mars 2024** (modalités disponibles sur [leur site](#) à partir de janvier 2024). En cas de réussite, ils seront directement notifiés par le BRTF, mais devront avertir les enseignants responsables des relations internationales (Li Jinjia et David Serfass).

Conventions : Les étudiants sélectionnés dans le cadre des conventions seront notifiés au plus tard en février 2024. Leur notification sera accompagnée de la marche à suivre.

Refus : Les refus quant à eux, peuvent être notifiés plus tardivement.

2. Bourses de mobilité internationale de l'Inalco

En parallèle des opportunités de bourses CSC/BLC, l'Inalco propose un dispositif de financement des mobilités européennes ou internationales.

- Séjour d'études dans une université partenaire conventionnée (voir liste ci-dessous).
- Si éligible : bourse de 400€/mois attribuée dans la limite de 5 mensualités pour une mobilité d'un semestre et 9 mensualités pour deux semestres.
- Cumul autorisé entre la bourse Erasmus+ ou une aide financière à la mobilité internationale + la bourse du Crous sur critères sociaux sous réserve des financements disponibles. Non cumulable avec une autre aide financière pour la mobilité (incompatible avec CSC et BLC).
- La candidature à ce dispositif de financement a lieu sur le même formulaire que la mobilité.

3. Séjours ou aides dont les candidatures sont indépendantes du département d'études chinoises

3.1. Aide au voyage

Ce complément peut vous aider à financer une partie de votre voyage d'été pendant les vacances. Toutes les informations sont disponibles sur ce [lien à consulter](#).

Attention : ce dispositif n'est pas géré par la Direction des relations internationales, mais par la Vie étudiante : vie.etudiante@inalco.fr

3.3. Bourse ou stage aidé par le ministère de l'Éducation de Taiwan

- **Bourse universitaire du ministère de l'Éducation de Taiwan**

Cette bourse vous permet de suivre un cursus complet de Licence (sur 4 ans), Master (sur 2 ans) ou Doctorat (sur 4 ans) dans une université taïwanaise partenaire du programme. Il y a 5 bourses disponibles de ce type à l'échelle de toute la France. La bourse est valable un an puis reconduite selon l'assiduité et les résultats. Les frais de scolarité sont couverts et vous bénéficiez d'une allocation mensuelle entre 400 et 500 €.

Il s'agit d'une candidature **indépendante** de votre part, mais il faut tout de même **s'inscrire à la campagne et suivre les démarches**. Le formulaire de candidature et le descriptif complet de l'offre sont disponibles sur [ce site](#). Dépôt des candidatures **entre le 1^{er} février et le 30 mars 2024 (dates à vérifier début 2024 car susceptibles d'être modifiées)**.

Pour de plus amples informations sur cette bourse : Service Éducation – BRTF – 78 rue de l'Université – 75007 Paris ; Tél. : +33 (1) 44 39 88 46 ; france@mail.moe.gov.tw ; Site : <http://edutaiwan->

france.org/fr/

- **Stage aidé du ministère de l'Éducation de Taiwan**

Il s'agit d'une aide aux frais de formation à des **groupes constitués d'au moins 5 étudiants** s'engageant à suivre un programme d'étude du mandarin (3h/jour, 5 jours/semaine) et de découverte de Taiwan pendant 4 semaines, **au cours de l'été 2024** dans un [centre de mandarin agréé de Taiwan](#).

Il s'agit d'une candidature **indépendante** de votre part, mais il faut tout de même **s'inscrire à la campagne et suivre les démarches**. Les dates de formation doivent être les mêmes pour tous les membres du groupe. Les ressortissants taiwanais, de Macao, de Hong Kong, ou de Chine ne peuvent pas candidater. Montant de l'aide : 3 000 NTD/pers./sem. Cette aide permet de payer les cours des centres de langue. La vie sur place et le transport sont à votre charge.

- **Programme d'assistant de français à Taiwan ou Chine (Opérateur : France Éducation International)**

Il s'agit d'une candidature **indépendante** de votre part, mais il faut tout de même participer à la campagne de mobilité de votre département et **suivre les démarches**. Dates de la campagne pour le programme d'assistant de français : **du 9 janvier au 9 mars 2024**.

Vous pouvez consulter la fiche détaillant les modalités du programme pour chaque pays sur le [site](#) de France Éducation International, puis candidater sur la [plateforme ADELE](#).

La **candidature en ligne sur le site de France Éducation International se déroule en 3 étapes** : test d'éligibilité ; préinscription ; saisie du dossier de candidature (un entretien avec un professeur de l'Inalco pour évaluer votre niveau de langue sera nécessaire.)

Pour toute question, vous pouvez contacter la DRI : mob-out@inalco.fr

4. Liste des universités conventionnées

NB : Ces listes indiquent les universités sinophones actuellement conventionnées avec l'Inalco. Elles sont fournies ici pour faciliter votre choix si vous partez **dans le cadre d'une convention**. Quant aux départs dans le cadre d'une bourse (CSC ou BLC), le choix peut être plus large. Il s'agit d'une liste indicative et non exhaustive : seule la liste figurant dans le Formulaire de candidature en ligne est exhaustive.

En Chine :

- Université des langues étrangères de Pékin (Beijing Foreign Studies University – BFSU, 北京外国语大学), Pékin ; <http://www.bfsu.edu.cn/>
- Université des langues et des cultures de Pékin (Beijing Language and Culture University – BLCU), Pékin ; <http://www.blcu.edu.cn/>

- Université normale de Pékin (Beijing Normal University – BNU, 北京师范大学), Pékin ; <http://english.bnu.edu.cn/>
- Université normale de la capitale (Capital Normal University – CNU, 首都师范大学), Pékin ; <http://eng.cnu.edu.cn/>
- Université des études internationales de Shanghai (Shanghai International Studies University – SISU, 上海外国语大学), Shanghai; <http://www.shisu.edu.cn/>
- Université normale de la Chine de l’Est (East China Normal University – ECNU, 华东师范大学), Shanghai; <http://www.ecnu.edu.cn/>
- Université du Sichuan (Sichuan University – SCU, 四川大学), Chengdu ; <http://www.scu.edu.cn/>
- Université de Chongqing (Chongqing University – CQU, 重庆大学), Chongqing ; <http://english.cqu.edu.cn/>
- Université baptiste de Hongkong (Hong Kong Baptist University– HKBU, 香港浸會大學), Hongkong ; <https://intl.hkbu.edu.hk/>

À Taiwan :

- Université nationale de Taiwan (National Taiwan University–NTU, 國立台灣大學), Taipei ; <https://www.ntu.edu.tw/english/>
- Université nationale Chengchi (National Chengchi University – NCCU, 國立政治大學), Taipei ; <https://www.nccu.edu.tw/index.php?Lang=en>
- Université de la culture chinoise (Chinese Culture University – CCU , 中國文化大學), Taipei ; <https://www.pccu.edu.tw/intl/page/english/>
- Université normale nationale de Changhua (National Changhua University of Education – NCUE, 國立彰化師範大), Changhua ; <https://en.ncue.edu.tw/bin/home.php>
- University Ursuline Wenzao de langues étrangères (Wenzao Ursulines University of Languages – WZU, 文藻外語大學), Kaoshiung ; <http://www.wzu.edu.tw/>

5. Autres informations

5.1. Sites Internet utiles

D'autres sites internet utiles

Pour les bourses, études et stages à l'étranger, il peut être utile de consulter les sites Internet ci-dessous :

- AFEC (Association française des études chinoises) <https://afec.hypotheses.org>

- AFET (Association francophone des études taiwanaises) <https://etudestaiwan.hypotheses.org/>
- CEFC (Centre d'études français sur la Chine contemporaine) <http://www.cefc.com.hk/fr/>
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (rubrique "Vivre à l'étranger")
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/>

6. Validation d'acquis et équivalences

6.1. Rapport de séjour

Chaque étudiant bénéficiant d'une aide pour un séjour en Chine ou à Taiwan doit rendre au département Études chinoises un **rapport de séjour** en français (3-4 pages en format libre) à son retour.

6.2. Validation d'acquis et équivalences dans le cadre d'un séjour d'étude en Chine ou à Taiwan

Votre séjour à l'étranger semestriel ou annuel peut faire l'objet, au vu des résultats obtenus et des cours suivis dans l'université d'accueil, d'une validation d'acquis (VAC) globale sans note pour **UN** semestre, ou vous permettre d'obtenir des équivalences avec notes pour les enseignements de langue chinoise. Vous devrez contacter dès le début du séjour la responsable de la commission pédagogique et du jury d'équivalences du département Études chinoises : **M. Laurent Galy** (laurent.galy@inalco.fr).

- **Validation d'acquis globale pour un semestre (sans note)**

À condition de ne pas en avoir déjà bénéficié précédemment, la possibilité est offerte **une fois au cours de la Licence LLCER de chinois**, dans le cadre d'un séjour en Chine ou à Taiwan d'un semestre au moins, d'obtenir la validation globale, sans note, **des enseignements de langue et de civilisation du semestre S3 ou S4 ou S5** qui dépendent du département Études chinoises. Le département n'accorde pas de validation d'acquis globale sans note pour les mobilités en S6.

Pour les **parcours thématiques et disciplinaires**, seules les UE1, UE2 et UE3 peuvent être validées globalement sans note ; pour les parcours **professionnalisants**, seules les UE1 et UE2 sont concernées.

Cette procédure est proposée sous réserve d'adresser :

1. au secrétariat du Département et à la responsable de la commission pédagogique, **dès le début du séjour**, une **Demande de validation globale d'un semestre** téléchargeable sur les pages internet du Département Études chinoises. À la fin du séjour et dès qu'elles seront disponibles, cette demande devra être complétée par les **attestations** (mentionnant **le nombre d'heures de chaque cours suivi, l'assiduité et les notes obtenues**) fournies par l'établissement d'accueil.

NB : La commission pédagogique se réserve le droit de vérifier les acquis linguistiques de l'étudiant(e) en cas de dossier trop faible ou d'assiduité insuffisante.

2. un **dossier à un(e) enseignant(e) de civilisation** responsable d'un cours de civilisation présent dans les UE2 ou UE3 du semestre pour lequel la validation globale est demandée : trois choix d'enseignant(e) référent(e) pourront être proposés par l'étudiant(e) sur sa ***Demande***, mais la répartition des dossiers entre les enseignants sera assurée par le département. Le sujet et la forme du travail demandé seront définis en accord avec l'enseignant(e) et le travail devra lui être rendu **avant le 15 décembre 2024 pour les semestres S3 ou S5, et avant le 30 avril 2025 pour le S4.**

Nous attirons votre attention sur **le niveau exigé pour ce type de validation qui est nettement plus élevé que pour un dossier ordinaire de contrôle continu.** À partir d'un sujet donné, l'étudiant(e) doit démontrer sa capacité à réunir des sources pertinentes sur lesquelles il/elle s'appuiera pour produire une analyse argumentée de 10 pages environ, écrites en bon français (des consignes plus détaillées seront envoyées par l'enseignant référent). Faute d'avoir pris la mesure du niveau exigé, un certain nombre d'étudiant(e)s des années précédentes ont échoué à obtenir la validation d'acquis globale sans note. Ils/Elles n'ont donc pu demander des équivalences avec note que pour les seuls EC de langue moderne, et ont dû passer tous les examens de civilisation et de chinois classique du semestre concerné à la session de rattrapage.

En S3 et pour tous les parcours, les **enseignants référents** choisis peuvent être : Mme Catherine Capdeville (anthropologie de la Chine), Mme Valérie Lavoix (littérature chinoise ancienne), M. LEI Yang (histoire de la Chine ancienne et des religions), M. David Serfass (histoire de la Chine moderne et de l'Asie de l'Est), M. Frédéric Wang (philosophie chinoise) et Mme Lia WEI (histoire de l'art chinois).

En S4 et pour tous les parcours, les **enseignants référents** choisis peuvent être : M. Sébastien Colin (géographie de la Chine), M. Vincent Durand-Dastès (littérature chinoise ancienne), Mme Chloé Froissart (histoire contemporaine de la R.P.C, Hongkong, Taiwan), M. Ji Zhe (religions de la Chine), M. David Serfass (histoire de la Chine Républicaine, de Taiwan, des médias), LI Jinjia (littérature contemporaines, poésie), Mme Odile Roth (linguistique) et Mme Lia WEI (histoire de l'art chinois).

En S5 et pour tous les parcours, les **enseignants référents** choisis peuvent être : Mme Catherine Capdeville (anthropologie de la Chine), M. Vincent Durand-Dastès (littérature chinoise ancienne), Mme Chloé Froissart (histoire contemporaine de la R.P.C, Hongkong, Taiwan), M. LI Jinjia (littérature contemporaines, poésie), Mme Odile Roth (linguistique), M. Victor Vuillemier (littérature moderne) et Mme Lia WEI (histoire de l'art chinois).

N.B. : La validation du semestre étant accordée sans note, il ne pourra, par définition, y avoir aucune compensation entre les moyennes des deux semestres de l'année considérée. L'enseignement de **chinois classique** étant inclus dans la validation globale, il revient à l'étudiant(e) de se mettre à niveau de son propre chef et en autonomie, afin de pouvoir suivre convenablement la suite de sa formation en langue classique après son retour.

En cas de séjour d'une année complète, la *Validation d'acquis globale* ne pourra être accordée que pour le premier semestre (S3 ou S5). Pour le second semestre (S4 ou S6), les **EC de langue moderne** devront faire l'objet d'une demande ***d'équivalences avec notes***, et les EC de langue classique et de civilisation devront – sauf exception (voir ci-dessous) – être validés lors des sessions d'examens générales, selon le calendrier de l'Inalco (retour anticipé ou report à l'année suivante).

- **Équivalences (avec notes)**

En dehors de la procédure de la Validation d'acquis globale sans note décrite ci-dessus, et de manière générale lorsqu'ils/elles effectuent un séjour d'étude en Chine ou à Taiwan en cours de licence, les étudiant(e)s inscrit(e)s à l'Inalco ont la possibilité de faire valider à leur retour un certain nombre d'EC par équivalence, avec notes.

Il s'agit pour l'essentiel des EC fondamentaux de *langue chinoise moderne* correspondant à l'année dans laquelle est inscrit(e) l'étudiant(e) (aucune « dette » ne pourra être validée par équivalence) :

- en L2, les EC fondamentaux de langue chinoise moderne des UE CHIA210 et CHIB210,
- en L3, les EC fondamentaux de langue chinoise moderne des UE CHIA310 et CHIB310.

La [Demande d'équivalences avec notes](#) (formulaire téléchargeable *via* les pages internet du Département Études chinoises), assortie des **attestations** (mentionnant le **nombre d'heures de chaque cours suivi, l'assiduité et les notes obtenues**) fournies par l'établissement d'accueil, devra être adressée au secrétariat du Département, à l'attention de la responsable de la commission pédagogique **à la fin du semestre**.

Les équivalences avec notes seront accordées après que l'étudiant(e) sera reçu(e), **au début du second semestre** (en cas de retour avant le second semestre) ou **au début du mois de septembre** et avant la reprise des cours, pour un **entretien de quinze minutes** avec le jury d'équivalences (émanant de la commission pédagogique).

Lors de cet entretien, l'étudiant devra présenter **les productions écrites** et tout autre matériau permettant au jury d'évaluer le travail fourni durant son séjour. Les compétences de l'étudiant(e) en compréhension et expression écrites et orales seront vérifiées par le jury en tenant compte des attestations présentées. Le jury se réserve le droit, en cas d'insuffisance manifeste des acquis, d'attribuer des équivalences avec notes inférieures à la moyenne.

- **Demandes d'équivalences avec notes en chinois classique et en civilisation**

Les demandes d'équivalence en *chinois classique* (CHIA210b et CHIB210b en Licence 2 ; CHIA320a et CHIB320a en Licence 3) pourront être présentées, dans les mêmes conditions que pour les EC de langue moderne, par les étudiants qui auront suivi un enseignement de chinois classique en Chine ou à Taiwan, mais également par les étudiants qui auront travaillé durant tout le semestre sur les matériaux pédagogiques disponibles sur la plateforme Moodle pour ces EC et sous la direction, à distance, des enseignants responsables (qui devront donc être contactés spontanément dès le début du semestre). Dans les deux cas, les acquis seront vérifiés par le jury d'équivalences au début du mois de septembre. Dans tous les autres cas, les EC de langue classique devront être validés lors des sessions d'examens générales, selon le calendrier de l'Inalco.

En général il est difficile d'obtenir des équivalences pour les *enseignements de civilisation*, qui devront donc être validés lors des sessions d'examens de l'Inalco (première session ou rattrapages). Les étudiants dont le cursus en Chine le justifie peuvent cependant déposer une demande de validation d'acquis pour certains enseignements (par exemple s'ils ont suivi dans une université chinoise des cours spécifiques correspondant à certains EC de civilisation de l'Inalco). Il est aussi possible de valider à distance certains

EC de civilisation en contactant les enseignants concernés dès le début du séjour en Chine, voire avant le départ.

5.3. Mobilité pour les étudiants en filière et en parcours thématiques

Les filières et parcours thématiques encouragent le départ en mobilité de leurs étudiants, notamment en L2 S1 et L3 S1/S2 le cas échéant.

Avant votre départ vous devez construire votre projet de mobilité internationale avant de le soumettre à la direction des études concernée, qui pourra pré-valider (ou non) vos propositions d'équivalences. **A la fin de votre mobilité** vous devrez transmettre vos relevés de notes au secrétariat pédagogique de la filière.

A votre retour de mobilité, vous devez passer les examens (session 1 ou 2 en fonction de la date de votre retour en France) des enseignements que vous n'avez pas validés par équivalence (par exemple, le droit des affaires ou la comptabilité).

Renseignements supplémentaires disponibles auprès des secrétariats des filières.

Attention : il n'est pas toujours possible pour les étudiants en filière d'obtenir les équivalences souhaitées.

5.4. Le dispositif de césure

Conformément à la circulaire N°2015-10 du 9-6-2015, la césure est un droit ouvert aux étudiant(e)s de l'Inalco. L'obtention d'une césure est soumise à l'autorisation du chef d'établissement (et par délégation aux commissions pédagogiques des départements), sur examen d'un dossier. La césure peut s'effectuer en France ou à l'étranger. Vous pouvez donc envisager votre départ en mobilité dans ce cadre-là. Pour pouvoir déposer une demande de césure, l'étudiant doit cumuler ces deux conditions :

- 1) avoir été inscrit dans une formation de l'Inalco dans l'année antérieure à celle dans laquelle est demandée la césure et avoir entièrement validé cette année de formation.
- 2) être inscrit ou autorisé à s'inscrire dans une formation de l'établissement pour l'année dans laquelle la césure est demandée.

Vous trouverez sur le site de l'Inalco le [descriptif des modalités de césure](#) ainsi que le [formulaire de demande](#).